

BULLETIN MENSUEL

DE LA

**SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON**

FONDÉE EN 1822

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 9 AOÛT 1937  
des SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON  
REUNIES  
et de leurs GROUPES RÉGIONAUX : ROANNE, BOURGOIN, VALENCE, ANNECY, etc

---

**Siège Social et Secrétariat Général : 33, rue Bossuet, Lyon (6<sup>me</sup>)**

Trésorier : M. P. MICNOT, 4, rue Eugène-Manuel, Villeurbanne (Rhône).

---

---

**ABONNEMENT ANNUEL :** France et Colonies Françaises : 700 francs — C.C.P. Lyon 101-98  
Etranger . . . . . 800 francs

---

de croissance des jeunes, laisse supposer l'existence de gîtes d'été autres que ces grottes.

#### BIBLIOGRAPHIE

- DRESCO (Ed.). — Araignées et Opilions des cavités du département de la Côte-d'Or. « Sous le Plancher » (Bull. du Spéléo-Club de Dijon), N° 5 et 6, 1956.
- CONSTANT (P.). — Réalisations du Centre de Baguage de Dijon (Note sur les mouvements du Minioptère) « Sous le Plancher », 1958, N° 2.
- CONSTANT (P.). — Etude systématique du Minioptère de Schreibers, *ibid.*, 1957, N° 2.
- CIRY. (Pr. R.). — Cahiers du Laboratoire de Géologie de l'Université de Dijon, N° 1, 1952.
- PARIS (P.). — Note sur les Mammifères du département de la Côte-d'Or. Bull. de la Soc. Scientifique de Bourgogne, tome VI, 1936.
- TUPINIER (Y.). — Les Grottes de Nuits-Saint-Georges dites des « Troux-Légers ». Bull. de la Soc. Linéenne de Lyon, 1951, p. 185.
- TUPINIER (Y.). — Les Grottes de Nuits-Saint-Georges (Nouvelles observations). *ibid.*, 1952, page 103.

Présenté à la Section Générale en sa séance du 25 Octobre 1958.

### DESCRIPTIONS DE NOUVELLES SOUS-ESPECES DES GENRES *CALLICORE* ET *PERISAMA* (Lep. Nymphalidae)

par P. VIETTE.

Dans les années qui suivirent 1920, Percy J. LATHY, « curator » de la collection de Lépidoptères de Madame C. FOURNIER DE HORRACK, étudia les *Nymphalidae* américains des genres *Catagramma*, *Callicore* et *Perisama*. Le résultat de cette étude fut le classement et la mise en ordre, avec synonymies, des espèces et des sous-espèces appartenant aux trois genres cités dans la collection de Mme FOURNIER et dans celle du Muséum national, Paris. Ce travail, qui devait paraître dans le volume 2 des *Thèses entomologiques*, publiées par Mme FOURNIER, n'a, en fait, jamais été publié. Il devait contenir la description d'un certain nombre de sous-espèces car LATHY, dans l'une et l'autre collection, a donné des noms à des sous-espèces nouvelles et a choisi un type qu'il appelle « *specimen typicum* », mais ces noms sont restés manuscrits et sans valeur.

La collection de Mme FOURNIER étant entrée au Muséum en février 1957, j'ai alors entrepris les recherches bibliographiques nécessaires pour savoir si les noms donnés par LATHY aux sous-espèces nouvelles lors de son étude, avaient toujours un caractère de nouveauté et d'originalité.

Lawrence S. DILLON (1948) <sup>1</sup> ayant publié une révision du genre *Catagramma*, les nouveautés de LATHY se sont vues être confirmées dans les genres *Callicore* et *Perisama* à une exception près.

Le travail suivant n'a pas d'autre but que de valider les noms donnés il y a trente ans par Percy J. LATHY, les types de ces nouveaux taxa pouvant être conservés au Muséum de Paris aussi bien qu'ailleurs. Tous ont été groupés dans la collection de Mme FOURNIER restée intacte et conservée dans une pièce spéciale du bâtiment du 45 bis rue de Buffon.

1. DILLON (L. S.) 1948. — The tribe Catagrammini (Lepidoptera : Nymphalidae) Part I. The Genus *Catagramma* and Allies. (*Reading publ. Mus. and Art. Gall., Scient. Publ.*, n° 8, 113 p., 14 pl.).

**Callicore clymena colombiana** (LATHY MS) n. subsp.

Holotype : 1 ♂. Canon del Tolima, Colomb. Cent. Cord., alt. 1700 m (coll. Fassl.) (coll. de Mme FOURNIER).

Envergure 39 mm ; longueur des ailes antérieures 22 mm.

Diffère de la sous-espèce nominative décrite par CRAMER d'Essequibo par : (a) la largeur de la bande vert doré du dessus des ailes antérieures presque deux fois plus large dans la population colombienne envisagée ici ; (b) la largeur de l'espace noir précédant, dans la région apicale du dessus des ailes antérieures, les deux fines bandes blanches, qui est ici presque moitié moins large que dans la sous-espèce nominative et (c) la coloration fondamentale du dessous des ailes postérieures beaucoup plus jaunâtre.

**Callicore clymena peruviana** ab. *discalis* nov. <sup>2</sup> (LATHY MS).

Holotype : 1 ♂. Inambari, S. E. Peru (C. Watkins) (coll. de Mme FOURNIER).

Envergure 39 mm ; longueur des ailes antérieures 22 mm.

Caractérisé par la présence, sur le dessus des ailes postérieures après la cellule, sur la moitié proximale de M1, M2, M3 et Cu1a, de zones allongées vert bleuâtre doré de même couleur que la bande transversale des ailes antérieures et la bande marginale des ailes postérieures. La zone se trouvant sur Cu1a, la moins développée, est réduite à un filet d'écaillés.

**Callicore marchalii septentrionalis** (LATHY MS) n. subsp.

Holotype : 1 ♂. Lino Panama, alt. 800 m (coll. Fassl) (coll. de Mme FOURNIER).

Envergure 35 mm ; longueur des ailes antérieures 21 mm.

Diffère de *C. m. marchalii* Guérin-Ménéville, décrit de Colombie : (a) par une taille un peu plus petite ; (b) sur le dessus des ailes antérieures, par l'absence quasi complète du trait bleu mordoré subapical ; (c) aux mêmes ailes, par la forme de la limite interne de la bande bleu mordoré médiane, qui forme, avec le bord inférieur de l'aile, un angle de 45° chez la sous-espèce nominative et de 60° chez la nouvelle sous-espèce ; (d) sur le dessous des ailes postérieures, par des dessins noirs qui sont plus finement marqués ; (e) par, aux mêmes ailes, l'absence d'un point noir dans l'aire subarrondie, limitée de noir, la plus proximale ; enfin (f) par une frange entrecoupée de blanc aux ailes postérieures.

P. LATHY, dans la collection de Mme FOURNIER, a rapporté à cette sous-espèce deux exemplaires provenant de Costa Rica (de Lafon, 1884) du Muséum de Paris.

**Callicore gabaza intermedia** (LATHY MS) n. subsp.

Holotype : 1 ♂. Vénézuéla, env. de Merida (Boursey, 1901) ; un paratype ♂, id. (coll. Muséum, Paris).

Envergure 40 mm ; longueur des ailes antérieures 22 mm.

Cette nouvelle sous-espèce diffère de *C. g. gabaza*, décrite par HEWITSON de la Nouvelle Grenade (Colombie) par : (a) une petite tache blanche

---

2. Cette description n'a pas d'autre but que de respecter le nom donné par LATHY, mais ce nom n'a aucune valeur nomenclatoriale. Le prochain texte des Règles, faisant suites aux décisions du 15<sup>me</sup> Congrès international de Zoologie de Londres, juillet 1958, exclut complètement de la Nomenclature zoologique tous les noms infrasubspécifiques. Ces derniers n'ont désormais aucune existence légale.

subapicale aux ailes antérieures bien distincte (alors qu'elle est imperceptible chez *C. g. gabaza*) ; (b) la bande transversale noire au dessous des ailes antérieures moins large ; (c), du même côté des ailes antérieures, la strie noire transversale et subapicale qui est moins large et plus finement marquée ; et (d) aux ailes postérieures, sur le dessus, une bande submarginale gris bleuté plus large et mieux marquée mais n'atteignant cependant pas la largeur indiquée par RÖBER (1924, in A. SEITZ, Die Grossschmett. d. Erde, -5, p. 1051) pour *C. g. stenotaenia* Röber et *C. g. plumbilimbata* Röber. Ces deux dernières sous-espèces sont décrites de la même localité (?) : haut Rio Negro, alt. 800 m, A. H. Fassl.

*Callicore candrena conjuncta* Lathy MS du Matto Grosso. Ce nom doit être supprimé et doit être remplacé par *C. c. longfieldae* Talbot (1928 : 207) <sup>3</sup>.

***Perisama euriclea marginepunctata* (LATHY MS) n. subsp.**

Holotype : 1 ♂. Pérou central, Chanchamaye (coll. de Mme FOURNIER).

J. RÖBER (1924, l. c., p. 1050) a cité une sous-espèce *P. e. plistia* Fruhstorfer (1916) <sup>4</sup> également du Pérou (Pozuzo), qui se distinguerait par « la bande verte bifide » des ailes antérieures ce qui n'est nullement le cas dans les spécimens étudiés ici.

Dans la nouvelle sous-espèce, la bande vert doré des ailes antérieures est plus large que chez *P. e. euriclea* Doubleday et Hewitson, à peu près partout de même largeur et sans encoche, au niveau du disque, sur la partie interne de cette bande. La tache subapicale est ici gris blanchâtre et non vert doré. Enfin, la bande marginale vert doré des ailes postérieures est réduite chez *P. e. marginepunctata* à une série de fines taches verdâtres à peine marquées, étroites et allongées.

Envergure 35 mm ; longueur des ailes antérieures 21 mm.

***Perisama lucrezia unicolor* (LATHY MS) n. subsp.**

Holotype : un exemplaire probablement ♂, sans abdomen. Vénézuéla (A. Sallé, 1854) (coll. Muséum, Paris).

Envergure 41 mm ; longueur des ailes antérieures 23 mm.

Se différencie de *P. l. lucrezia* Hewitson de Colombie par (a) l'absence, au dessous des ailes antérieures, dans la tache apicale jaune ocracé, d'une ligne noire et rouge ; (b), sur le même côté des mêmes ailes, une réduction des taches bleutées avoisinant la tache costale noire ; (c) la côte des ailes postérieures qui n'est, en dessous, que très finement bordée de rouge ; enfin (d), sur le dessus, les bandes vert doré sont peu brillantes surtout aux ailes postérieures où elles sont peu développées.

***Perisama calamis ochracea* (LATHY MS) n. subsp.**

Holotype : 1 o. Pérou central Chanchamayo (coll. de Mme FOURNIER).

Envergure 38 mm ; longueur des ailes antérieures 22 mm.

*P. c. ochracea* n. subsp. est voisin de *P. c. fassli* Röber du Pérou (haut

3. TALBOT (G.), 1928. — List of Rhopalocera collected by Mr C. L. Collenette in Matto Grosso, Brazil. (*Bull. Hill Mus.*, 2, pp. 192-223, pl. 8-10).

4. Il faut noter, à ce propos, que P. LATHY, lors du rangement et de l'étiquetage de la collection de *Perisama* du Muséum, résultats, répétons-le, d'un travail qui n'a jamais été publié, fait de *plisia* Fruhstorfer un synonyme de *jurinei* Guenée.

Rio Madre de Dios) ; il s'en distingue par : (a) une taille légèrement plus petite ; (b) un éclat beaucoup plus brillant des taches bleu vert et bleues du dessus des ailes antérieures ; (c) mais, surtout, le dessous des ailes postérieures qui est ocre, avec la partie proximale plus grise ; enfin (d) la zone rouge à la base des mêmes ailes est bien marquées.

***Perisama maronina meridionalis* (LATHY MS) n. subsp.**

Holotype : 1 ♂. Bolivie, Coroico, alt. 1200 m (coll. Fassl.) (coll. de Mme FOURNIER).

Envergure 36 mm ; longueur des ailes antérieures 20 mm.

Cette nouvelle sous-espèce se différencie de la sous-espèce nominative, *P. m. moronina* Röber, décrite du Pérou (Chanchamayo) par les caractères suivants : (a) l'envergure est nettement plus petite (36 mm au lieu de 40) ; (b) la bande transversale des ailes antérieures, en dessus, est moins bleutée et d'un vert beaucoup plus brillant ; (c) la forte réduction de la bande marginale vert doré aux ailes postérieures sur le dessus (1 mm de large au lieu de 4) ; (d) au dessous des ailes antérieures, extérieurement à l'aire rouge, il n'y a pas de bleu dans le noir ; (e) enfin, la teinte générale du dessous des ailes postérieures est d'un gris plus soutenu.

***Perisama bonplandii venezuelana* (LATHY MS) n. subsp.**

Holotype : 1 ♂. Vénézuéla, Mucuchachi (coll. de Mme FOURNIER).

Même taille et même envergure que la sous-espèce nominative. Cette dernière fut décrite par GUÉRIN-MÉNEVILLE de Colombie. Les exemplaires du Vénézuéla se distinguent par : (a) la bande transversale vert doré du dessus des ailes antérieures qui est un peu plus étroite ; (b) la petite tache subapicale qui est plus grande ; (c) l'absence de reflet bleu d'acier foncé sur le dessus des ailes postérieures ; et, enfin (d), le caractère le plus important, le dessous des ailes postérieures est d'un gris plus foncé et non uniforme, avec une bande médiane et une zone marginale plus claire.

(Laboratoire d'Entomologie, Muséum national, Paris).

Présenté à la Section Entomologique en sa séance du 11 Octobre 1958.

## NOTES A PROPOS DE L'ARTICLE DE M. VARIN

Dans son article sur les « races » d'*Hipparchia fidia* Linné, publié dans le numéro 8, septembre 1958, de ce *Bulletin*, notre Collègue G. VARIN me reproche (p. 211, note infrapaginale) d'avoir critiqué son nom de « race » *beni M'Guildi*. Ce nom, d'après les Règles (*Bull. zool. Nom.*, vol. 14, 1950 ; Copenhague Decis. on zool. Nom., 1953 ; *Bull. zool. Nom.*, vol. 14, 1958 et Congrès de Londres, août 1958), est, en effet, inacceptable sous cette forme et doit être *benimguildi*, sans être séparé en trois parties, ni comporter d'apostrophe. Ceci n'a absolument rien à voir avec mon article auquel M. VARIN fait allusion. Ce dernier auteur nous indique que les *H. f. benimguildi* volent « sur le territoire des Beni M'Guild » ; il aurait donc dû, au moins, écrire « *benimguildorum* ».

M. VARIN emploie constamment le terme « race ». Seul, le terme de sous-espèce est légal vis à vis des Règles. C'est sans doute insuffisant et notre Collègue F. DUJARDIN a déjà discuté de cette question dans un numéro de ce *Bulletin* (1956, 25<sup>me</sup> année, p. 252). M. VARIN pourra consulter ce travail ainsi que celui de G. BERNARDI (1958, *Bull. Soc. ent. France*, 62 (1957), p. 225 et suiv.) sur la notation classique de la variation géographique. Le nom subsppécifique doit venir à la suite du nom spécifique sans que le nom d'auteur de l'espèce, ou une abréviation quelconque du mot sous-espèce, ou les deux, soit intercalés.

P. VIETTE.